

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE BARTENDER

BARYOUSS

Siège social :
4 Rue ampère
69300 CALUIRE

Tél : 04.78.69.06.88
Port. : 06.98.87.78.79.
Mail : baryouss@voila.fr
Site internet : www.baryouss.com

N° Siret : 532 415 957 00010
Siren : 532 415 957

Entre les soussignés :

Organisme de formation : BARYOUSS
N° siret : **532 415 957 00010**
Représentée par : **GARROUDI Youssef**
Fonction : **Formateur**

Pour la société :
Représentée par :
Fonction

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application **des articles L.6353-36 à L.6353-7 du Code Du Travail.**

Article 1 : Objet,

En exécution du présent contrat, BARYOUSS s'engage à organiser la formation de **BARTENDER**

Article 2 : Nature et caractéristique de la formation

- Elle a pour objectif : apprendre et comprendre les principes et mécanismes relatifs au métier de « **Bartender** », et à la réalisation de cocktails, d'animation (flair), développer une image professionnelle en optimisant son rôle au service des clients.
- Le cours de formation de Bartender se déroule sur une période de 5 jours consécutifs (du lundi au vendredi), à raison de 4 heures par jour de 13 h00 à 17 h 00
- L'action de formation aura lieu du : /.... /..... au /..../.....
Au **LE BOULEVARDIER - 5 rue de la Fromagerie - 69001 LYON**

➤ **Le programme de la formation figure en annexe du présent contrat.**

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaires

Afin de suivre au mieux la formation susvisée et obtenir la ou les, qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) suivant : aucune connaissance n'est demandé pour cette formation.

Article 4 : Organisation de l'action de formation :

- L'action de formation aura lieu du : /.... /..... au /.... /.....
Lieu : **LE BOULEVARDIER - 5 rue de la Fromagerie - 69001 LYON**
- Elle est organisée pour un effectif de stagiaire(s)
- Elle a pour but d'apprendre à organiser et gérer son plan de travail (hygiène et sécurité), d'apprendre à reconnaître les alcools, d'élaborer des cocktails (dosage, mixologie, versage, décoration...), exécuter une chorégraphie de présentation, mettre en valeur la boisson, animer le poste de travail et divertir la clientèle, disposer d'une méthodologie professionnelle d'approche du client interaction verbale et visuelle.
- Démonstrations pratiques et théoriques par le formateur et par des supports vidéo.
- Les modalités de contrôles de connaissances et des acquis sont effectuées chaque jour par YOUSSE le formateur par des exercices et tests pratiques et théoriques.
 - Exercices manuels et test écrit et pratique des connaissances avec contrôle des acquis et correction immédiate à la fin de la formation.
- Remise d'un support pédagogique aide-mémoire.
- Remise d'une attestation par BARYOUSS
- Salle équipée de postes de travail et du matériel technique fournis par BARYOUSS (*tables bar, bouteilles Incassables, shakers, verres cocktails, tapis de sol*)
- L'expérience de la personne chargée de la formation est indiquée ci-dessous :
Télévision : « le plus grand cabaret du monde », ciel on mardi, le BIGDIL,
Publicité : NESCAFE
Cinéma : « la boîte » Claude Zidi
Concert : Animateur du bar VIP pour Johnny Halliday, Eminem à BERCY.
Clip : avec BENZEMA
YOUSS s'est produit dans plus de 200 discothèques en France et à l'étranger.

Article 5 : Délai de rétractation

- A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe BARYOUSS par lettre recommandée avec accusée de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 6 : Dispositions financières

- Le prix de l'action est fixé à 897 € TTC par stagiaire.

Le stagiaire s'engage à payer la prestation selon les modalités de paiement suivantes :

Après le délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 269.10 € TTC
(Cette somme ne peut être supérieure à 30% du prix acquitté par le stagiaire).

Le paiement du solde soit 627,90 €, à la charge du stagiaire, sera à régler à réception de la facture.

Article 7 : Interruption de stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation , ou abandon par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- ✓ Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporise de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 8 : Cas de différent

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal d'instance de LYON sera seul compétent pour résoudre le litige.

Fait en double exemplaires, à LYON le / /

Stagiaire(s)

(Nom et prénom du signataire)

Pour l'organisme de formation

Youssef Garroudi